

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 5 octobre 2020 à 20:00 h par visioconférence laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :00hrs.

Absents : Mme. Valérie Lafond conseillère et M. Jean-Sébastien Roy, conseiller.

7481-10-2020
Ouverture
de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT que le ministre permet maintenant que les séances soient tenues en présence du public conditionnel au port du masque lors de déplacement ainsi qu'une distanciation sociale de deux mètres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

7482-10-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7483-10-2020
Adoption du
procès-verbal
du 14 septembre
2020

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2020.

7484-10-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois de
septembre et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de septembre 2020 totalisant la somme de : 78,576.83\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2020 au montant de : 26,372.35\$.

Pour un total de comptes à payer de: 104,949.18\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Période de
questions

Aucune question reçue dans le courriel de la directrice générale.

7485-10-2020 Mandat RCGT- Reddition de comptes TECQ et autres subventions	<p>Attendu que la municipalité doit remplir des formulaires de réclamation des dépenses encourues ainsi que les redditions de comptes dans le cadre de la TECQ et autres subventions;</p> <p>Attendu qu'il serait opportun que la firme comptable RCGT prenne part avec la directrice générale à la réclamation de la TECQ afin que le tout soit conforme lors de la transmission au MAMH;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil mandate la Firme RCGT pour remplir les documents à être expédiés au MAMH en collaboration avec la directrice générale.</p>
7486-10-2020 Signataire dossier Alo Richelieu Présentation d'une demande au MELCC et MFFP	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville désire continuer de participer au projet Alo Richelieu;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sylvie Larose Asselin soit autorisée à présenter et signer les demandes d'autorisation au nom de la municipalité d'Henryville, pour le MELCC ainsi qu'au MFFP pour la réalisation du projet de station nautique sur le Richelieu.</p>
7487-10-2020 Mandat FNX- Innov rédaction demande d'autorisation, plans et devis Alo Richelieu	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville désire continuer de participer au projet Alo Richelieu et mandate la Firme FNX-Innov;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de mandater FNX-Innov pour rédiger la demande d'autorisation, de fournir les plans et devis techniques, de déposer la demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la réalisation du projet de la station nautique sur le Richelieu.</p>
7488-10-2020 Formation PG pour la DG loi sur la taxation du territoire agricole	<p>Attendu que la directrice générale a manifesté son intérêt à participer à la formation donnée par PG concernant la Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale participe à cette formation Web au coût de 125.\$ plus les taxes applicables.</p>
7489-10-2020 Renouvellement adhésion Association canadienne de la paie	<p>Attendu que Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe désirerait que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association canadienne de la paie pour 2021;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle l'adhésion à l'Association canadienne de la paie pour 2021 au montant de 275.94\$ taxes incluses.</p>
7490-10-2020 Mandat FNX- Innov nouvelle station d'épuration	<p>Attendu que la municipalité a demandé à FNX-Innov une offre de services professionnels pour le support technique de la réalisation des étapes préliminaires à la réalisation des travaux de construction d'une future station d'épuration;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne le mandat à FNX-Innov tel que l'offre datée du 18 août 2020.</p>
7491-10-2020 Non-encaissement chèque provenant de la municipalité de Saint-Sébastien	<p>Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien nous a expédié un chèque au montant de : 752.51\$ de par sa résolution no. 2020-07-142;</p> <p>Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien doit à la municipalité d'Henryville le montant de : 10,307.41\$ pour diverses facturations;</p> <p>Attendu qu'il revient au directeur incendie de disposer des camions incendie dans les municipalités dont il détient le service des opérations sans en faire mention aux conseils respectifs afin de ne pas créer d'ingérence au sein de ce service;</p>

Attendu que le conseil municipal d'Henryville demande à recevoir le règlement de tarification de la municipalité de Saint-Sébastien quant aux frais de location d'autopompe et d'entreposage;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à ce que la municipalité de Saint-Sébastien s'acquitte du montant qui est dû à la municipalité d'Henryville soit 10,307.41\$ et retourne à la municipalité de Saint-Sébastien, le chèque au montant de 752.51\$ lequel est irrecevable.

**7492-10-2020
Demande de
remboursement
politique familiale**

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour une naissance et des activités sportives;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour une naissance pour un montant de 100.\$ et une autre famille pour des activités sportives au montant de 235.\$ totalisant la somme de : 335.00\$.

**7493-10-2020
Demande
d'acquisition de
roues pour
échafaudage**

Attendu que le concierge a demandé de faire l'acquisition de roues pour les échafauds provenant de la Coop au montant de 170.08\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec l'acquisition de roues pour les échafauds au montant de 170.08\$.

**Rapport du
directeur des
services incendie**

Un rapport écrit a été transmis.

**7494-10-2020
Projet Auto-
inspection
résidentielle
1360.\$ réparti en
11 municipalités**

Attendu qu'un projet d'auto-inspection résidentielle a été proposé par la MRC du Haut-Richelieu pour les services incendies des municipalités;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville participe à ce projet, le coût de 1,360.\$ étant réparti sur onze municipalités participantes.

**Rapport de
l'inspecteur et
procès-verbal du
CCU**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.

M. Jean-Sébastien Roy, conseiller, prend son siège à 20 :13hrs.

**7495-10-2020
Demande de
dérogation
mineure
DDM2020-03
marge rue Marie-
René**

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2020-03;

Attendu que l'article 1.19 du règlement de zonage stipule que « La marge avant pour un bâtiment situé dans la zone 118 est de 6m » ;

Attendu qu'il y a eu une erreur sur l'implantation du bâtiment durant la construction;

Attendu que les travaux ont fait l'objet d'un permis;

Attendu que les travaux ont été effectués de bonne foi;

Attendu que la dérogation est mineure;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure concernant l'implantation avant à 5.32m pour l'unité du lot 6 394 263, et à 5.43m pour l'unité du lot 6 394 262.

7496-10-2020
Demande de
dérogation
mineure
DDM2020-04
lotissement rue
Marie-René

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2020-04;

Attendu qu'il y a eu une erreur sur l'implantation du bâtiment durant la construction, mais que les travaux ont été effectués de bonne foi;

Attendu que les lots prévus au plan préparé l'arpenteur Yves Madore, minute 60674, dossier 25679-3, sont dérogatoires à l'article 3.11 du règlement de lotissement no. 61-2006 quant à la profondeur, une profondeur minimale de 45m étant demandée pour des lots situés dans un corridor riverain;

Attendu que la dérogation est mineure;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure concernant le plan préparé par Yves Madore, minute 60674, dossier 25679-3, quant à la profondeur, une profondeur minimale de 45m des terrains.

7497-10-2020
Autorisation de
paiement contrat
d'asphaltage
Construction
Techroc

Attendu que le conseil municipal a donné le contrat de pavage à la compagnie Construction Techroc;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture C-00676 à Construction Techroc au montant de 162,898.04\$ pour le pavage.

7498-10-2020
Demande de
modification
règlement de
zonage/parc de
maisons mobiles

Attendu la demande de modification à la réglementation d'urbanisme MRU2020-02 visant à modifier le règlement de zonage dans le but d'y autoriser un projet de maisons mobiles;

Attendu les documents déposés pour cette demande;

Attendu que le projet n'est pas conforme quant à l'usage, au nombre de bâtiments par terrain, quant à la marge avant et à la superficie des bâtiments;

Attendu que le demandeur a répondu de façon satisfaisante aux interrogations du CCU soulevées à la rencontre précédente du CCU;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de modification du règlement de zonage, les frais prévus de 700\$ au règlement 174-2017-3 devant être acquittés par le demandeur.

7499-10-2020
Avis de motion
règlement
59-2006-29

Avis de motion est donné par Isabelle Deland ainsi que le dépôt et adoption du 1^{er} projet de règlement afin que soit adopté, à une séance ultérieure, le règlement 59-2006-29 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » pour une demande d'autorisation pour un parc de maisons mobiles Rang St-Jean-Baptiste.

7500-10-2020
Demande d'un
citoyen propriété
route 133

Attendu la demande de modification à la réglementation d'urbanisme MRU2020-03, demande de modification au zonage afin d'autoriser des multi-logements ou des mini-entrepôts au 1030-1038 route 133;

Attendu les informations déposées pour cette requête;

Attendu que le projet n'est pas conforme quant à l'usage;

Attendu que le CCU a fait la recommandation au conseil de demander au requérant de préciser si son projet sera un multi-logements ou des mini-entrepôts.

En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est favorable à un projet de multi-logements et demande au requérant de préciser son projet.

7501-10-2020
Autorisation de
pavage
Permaroute

Attendu que l'inspecteur municipal recommande que des réparations de pavage soient effectuées sur le Rang Bord-de-l'Eau pour un coût maximal de 20,000\$. afin de minimiser les travaux l'hiver prochain;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que des travaux de pavage soient autorisés par Permaroute pour un maximum de dépenses de 20,000\$.

7502-10-2020
Déneigement
stationnements
municipaux

Attendu que la directrice générale doit expédier des soumissions pour le déneigement des stationnements municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à expédier des soumissions pour le déneigement des stationnements municipaux pour l'année 2020-2021.

7503-10-2020
Embauche
temporaire
journalier de
voirie (au besoin)

Attendu qu'un de nos employés de voirie s'est blessé et que la date de retour définitive n'est pas déterminée;

Attendu qu'il y a lieu que la directrice générale soit autorisée à engager un journalier temporaire pour la voirie lorsqu'un évènement similaire pourrait arriver à l'avenir;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la directrice générale à faire les démarches requises pour l'embauche de personnel de voirie lorsque nécessaire.

7504-10-2020
Employé de voirie
CNESST

Attendu qu'un employé de voirie est en arrêt de travail depuis 8 semaines;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à la directrice générale de faire les démarches nécessaires afin que la municipalité obtienne une contre-expertise par un autre médecin.

7505-10-2020
CMP Mayer-
acquisition de
bâches et
équipements pour
le service incendie

Attendu que la compagnie CMP Mayer nous a fait parvenir la soumission no. SOUM051795A concernant l'acquisition de bâches et équipements pour intervention (RIC) pour le service incendie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition desdits équipements provenant de CMP Mayer tel que soumissionné au montant de : 2960.60\$ taxes incluses.

Période de
questions

Aucune question reçue dans le courriel de la directrice générale.

7506-10-2020
Levée de la séance

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :33 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale .et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière

« *Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal* ».

